

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2009** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2010** accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires Aux Comptes, BDO Tunisie( Adnène ZGHIDI) et FINOR (Mustapha MEDHIOUB).

#### **BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

(exprimé en dinar tunisien)

<b>ACTIFS</b>	Notes	31 Décembre <u>2009</u>	31 Décembre <u>2008</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	5 687 273	4 488 773
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	251 188 411	223 737 076
Portefeuille-titres commercial	6	15 208 242	1 084 922
Portefeuille d'investissement	7	5 447 970	3 544 570
Valeurs Immobilisées	8	5 238 041	6 549 115
Autres actifs	9	3 141 488	2 049 818
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>285 911 425</u></b>	<b><u>241 454 274</u></b>
<b>PASSIFS</b>	Notes	31 Décembre <u>2009</u>	31 Décembre <u>2008</u>
Dettes envers la clientèle	10	4 958 573	5 354 084
Emprunts et dettes rattachées	11	231 058 333	193 393 455
Fournisseurs et comptes rattachés	12	11 050 223	10 960 879
Autres passifs	13	5 518 744	3 936 308
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>252 585 873</u></b>	<b><u>213 644 726</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserves		10 093 414	8 277 252
Résultats reportés		893 181	257 864
Résultat de la période		7 338 957	4 274 432
<b>Total des capitaux propres</b>	14	<b><u>33 325 552</u></b>	<b><u>27 809 548</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>285 911 425</u></b>	<b><u>241 454 274</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	26 857 937	24 226 407
Intérêts et charges assimilées	16	(12 400 010)	(12 065 610)
Produits des placements	17	162 059	306 716
Autres produits d'exploitation		261 348	132 486
<b>Produit net</b>		<u><u>14 881 334</u></u>	<u><u>12 599 999</u></u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	18	2 732 585	2 163 262
Dotations aux amortissements	19	526 202	487 695
Autres charges d'exploitation	20	1 590 340	1 301 640
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u><u>4 849 127</u></u>	<u><u>3 952 597</u></u>
		<u><u>10 032 207</u></u>	<u><u>8 647 402</u></u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>			
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	1 037 107	2 882 444
Dotations nettes aux autres provisions	22	(119 562)	322 123
		<u><u>9 114 662</u></u>	<u><u>5 442 835</u></u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
Autres gains ordinaires	23	131 193	142 546
Autres pertes ordinaires	24	(71 448)	(117 204)
		<u><u>9 174 407</u></u>	<u><u>5 468 177</u></u>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>			
Impôts sur les bénéfices	25	(1 835 450)	(1 193 745)
		<u><u>7 338 957</u></u>	<u><u>4 274 432</u></u>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2009</u>	<u>2008</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	26	169 474 208	147 344 792
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(170 092 594)	(151 349 899)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(3 844 230)	(3 391 765)
Intérêts payés	29	(12 426 318)	(10 487 324)
Impôts et taxes payés	30	(3 564 428)	(2 433 470)
Autres flux liés à l'exploitation	36	2 629 781	(312 738)
		<u>(17 823 581)</u>	<u>(20 630 404)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(286 460)	(374 262)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	41 173	72 430
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(3 054 000)	(2 789 200)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	1 162 441	1 154 225
		<u>(2 136 846)</u>	<u>(1 936 807)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	35	(1 822 926)	(1 874 512)
Encaissements provenant des emprunts	12	99 500 000	70 000 000
Remboursements d'emprunts	12	(62 018 147)	(43 406 634)
		<u>35 658 927</u>	<u>24 718 854</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux placements monétaires</b>			
	6	<u>(14 500 000)</u>	<u>-</u>
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<u>1 198 500</u>	<u>2 151 643</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	4 488 773	2 337 130
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	5 687 273	4 488 773

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

#### 1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2009, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2009, à D : 15.000.000 composé de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

#### 1-2 Régime fiscal de la société

##### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité et dans la limite du bénéfice imposable.

### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## **Note 2 : Référentiel comptable**

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2009, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

**Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

**3-2 Unité monétaire**

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

**3-3 Sommaire des principales méthodes comptables****3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

#### Avant 2008 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location étaient les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

#### A partir de 2008 :

Afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisés par la BCT, le conseil d'administration a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

#### *3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

#### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

#### *3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### *3-3-8 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

### *3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**  
(exprimé en dinars)

**NOTE 4 : Caisses et avoirs auprès des banques**

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Banques	5 556 389	4 407 733
- Caisses	130 884	81 040
<u>Total</u>	<u>5 687 273</u>	<u>4 488 773</u>

**NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>266 409 112</b>	<b>240 745 127</b>
Encours financiers	252 719 357	226 323 751
Impayés	14 868 645	15 474 283
Intérêts échus différés	(1 178 890)	(1 052 907)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>1 574 467</b>	<b>830 213</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>267 983 579</b>	<b>241 575 340</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 929 390)	(7 203 855)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 453 174)	(8 871 785)
Produits réservés	(1 412 604)	(1 762 624)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>251 188 411</b>	<b>223 737 076</b>

**5.1 Encours financiers**

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b><u>227 153 964</u></b>
<b><u>Addition de la période</u></b>	
- Investissements	150 191 177
- Relocations	461 298
- Transferts	3 402 655
<b><u>Retraits de la période</u></b>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(403 481)
- Cessions anticipées	(8 746 350)
- Radiation des créances	(824 266)
- Relocations	(382 851)
- Transferts	(3 264 856)
- Remboursement du capital	(113 293 466)
<b><u>Solde au 31 décembre 2009</u></b>	<b><u>254 293 824</u></b>

L'analyse des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- A recevoir dans moins d'un an	115 976 161	102 331 013
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	163 664 471	146 061 886
- A recevoir dans plus de 5 ans	6 606 212	8 666 305
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>286 246 844</u>	<u>257 059 204</u>
<b>- Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	20 797 020	19 387 866
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	19 207 726	18 814 607
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	698 685	810 126
Total des produits financiers non acquis	<u>40 703 431</u>	<u>39 012 599</u>
- Valeurs résiduelles	2 575 859	3 085 954
- Contrats suspendus ordinaires	499 150	452 984
- Contrats suspendus contentieux	4 100 935	4 738 208
- Contrats en instance de mise en force	1 574 467	830 213
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b><u>254 293 824</u></b>	<b><u>227 153 964</u></b>

**5.1.1 Analyse par secteur d'activité**

	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Bâtiment et travaux publics	29 389 157	26 330 407
Industrie	26 155 209	25 672 362
Tourisme	38 735 609	30 302 461
Commerces et services	116 536 008	107 487 441
Agriculture	43 477 841	37 361 293
<b>Total</b>	<b>254 293 824</b>	<b>227 153 964</b>

**5.1.2 Analyse par type de matériel**

	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Equipements	37 929 291	33 991 963
Matériel roulant	174 128 345	148 192 944
Matériel spécifique	64 470	166 708
<i>Sous Total</i>	<b>212 122 106</b>	<b>182 351 615</b>
Immobilier	42 171 718	44 802 349
<b>Total</b>	<b>254 293 824</b>	<b>227 153 964</b>

**5.2 Impayés**

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>6 954 043</b>	<b>7 021 657</b>
Inférieur à 1 mois	3 461 444	3 213 084
Entre 1 et 3 mois	2 166 936	1 995 509
Entre 3 et 6 mois	325 937	396 915
Entre 6 mois et 1 année	304 881	356 624
Supérieur à 1 année	694 845	696 776
Notes de débit (*)	-	147 218
Intérêts de retard (*)	-	215 531
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>7 914 602</b>	<b>8 452 626</b>
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>14 868 645</b>	<b>15 474 283</b>

(\*) : Les notes de débit et les intérêts de retard sont présentés, en 2009, parmi les tranches de créances par âge.

## 5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	212 886 910	31 244 734	652 716	575 027	7 359 970	252 719 357
Impayés	1 593 252	3 289 768	66 378	129 714	9 306 024	14 385 136
Autres créances	9 059	88 707	1 320	-	384 423	483 509
Contrats en instance de mise en force	1 574 467	-	-	-	-	1 574 467
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>216 063 688</b>	<b>34 623 209</b>	<b>720 414</b>	<b>704 741</b>	<b>17 050 417</b>	<b>269 162 469</b>
Avances reçues (*)	(2 019 456)	(53)	-	-	(563 817)	(2 583 326)
Dépôts de garantie (*)	(2 076 595)	(248 677)	-	-	(41 750)	(2 367 022)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>211 967 637</b>	<b>34 374 479</b>	<b>720 414</b>	<b>704 741</b>	<b>16 444 850</b>	<b>264 212 121</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>10 844 265</b>	-	-	-	-	<b>10 844 265</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>222 811 902</b>	<b>34 374 479</b>	<b>720 414</b>	<b>704 741</b>	<b>16 444 850</b>	<b>275 056 386</b>
Produits réservés	-	-	(18 813)	(21 681)	(1 372 110)	(1 412 604)
Provisions sur encours financiers	-	-	(276)	(96 704)	(6 832 410)	(6 929 390)
Provisions sur impayés	-	-	(27 072)	(107 817)	(8 318 285)	(8 453 174)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(46 161)</b>	<b>(226 202)</b>	<b>(16 522 805)</b>	<b>(16 795 168)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>222 811 902</b>	<b>34 374 479</b>	<b>674 253</b>	<b>478 539</b>	<b>(77 955)</b>	<b>258 261 218</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,26%</b>	<b>0,26%</b>	<b>5,98%</b>	
			<b>6,50%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2008</b>			<b>7,83%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>6,41%</b>	<b>32,10%</b>	<b>100,00%</b>	
			<b>93,99%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2008</b>			<b>94,37%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**NOTE 6 : Portefeuille-titres commercial**

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Certificats de Dépôt	15 000 000	500 000
- Obligations et actions cotées	212 707	624 045
<u>Montant brut</u>	<u>15 212 707</u>	<u>1 124 045</u>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions pour dépréciation	(4 465)	(39 123)
<u>Montant net</u>	<u>15 208 242</u>	<u>1 084 922</u>

**NOTE 7 : Portefeuille d'investissement**

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Titres de participation	933 038	823 138
- Titres immobilisés	4 864 740	3 071 240
- Dépôts et cautionnements versés	3 192	3 192
<u>Montant brut</u>	<u>5 800 970</u>	<u>3 897 570</u>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions pour dépréciation	(353 000)	(353 000)
<u>Montant net</u>	<u>5 447 970</u>	<u>3 544 570</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2008	823 138	823 138	-
<u>Additions de la période</u>			
- Compagnie Générale d'investissement	110 000	110 000	-
<u>Retraits de la période</u>			
- GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	100	100	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2009</u>	<u>933 038</u>	<u>933 038</u>	<u>-</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2008	3 071 240	3 071 240	-
<u>Additions de la période</u>			
- Société TECNOCASA	54 000	54 000	-
- Société ECOLO CONCEPT	120 000	120 000	-
- Société Immobilière BEL AIR	600 000	600 000	-
- Société INTERMETAL SA	300 000	300 000	-
- Société immobilière de CARTHAGE	600 000	600 000	-
- Société SODAS	120 000	120 000	-
- Société BOMAR	300 000	300 000	-
- Société STAUR	300 000	300 000	-
- Société touristique OCEANA	550 000	550 000	-
<u>Retraits de la période</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	88 920	88 920	-
- Société BOMAR	516 680	516 680	-
- Société AROMA INSUDTRIES	39 900	39 900	-
- Société immobilière SIDI AMEUR	75 000	75 000	-
- Société MINERAUX BROYES DU SUD	60 000	60 000	-
- COS TUNISIE	45 000	45 000	-
- Société INTERMETAL SA	300 000	300 000	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-
Soldes au 31 Décembre 2009	<u>4 864 740</u>	<u>4 864 740</u>	<u>-</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2009 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>					
* Compagnie Générale d'investissement	200 248	5	933 038	1998/1999/2000/2009	80,10%
<u>Total des titres de participations</u>			<u>933 038</u>		
<u>Titres immobilisés</u>					
* BOMAR	80 000	10	800 000	2008/2009	21,62%
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	28 144	10	281 440	2008	7,22%
* Société Immobilière SIDI AMEUR	22 500	10	225 000	2008	17,31%
* Société KOKET	7 500	100	750 000	2008	22,73%
* Société AROMA Industries	801	100	80 100	2008	20,03%
* Société MINERAUX BROYES DU SUD	9 000	10	90 000	2008	9,00%
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	10 000	10	100 000	2008	2,50%
* Société FORACHEM	19 420	10	194 200	2008	17,65%
- Société Immobilière BEL AIR	6 000	100	600 000	2009	30,00%
- Société immobilière de CARTHAGE	6 000	100	600 000	2009	13,42%
- Société ECOLO CONCEPT	1 200	100	120 000	2009	30,00%
- Société TECNOCASA CONSULTING	5 400	10	54 000	2009	30,00%
- Société SODAS	1 200	100	120 000	2009	28,57%
- Société STAUR	3 000	100	300 000	2009	30,00%
- Société touristique OCEANA	5 500	100	550 000	2009	9,82%
<u>Total des titres immobilisés</u>			<u>4 864 740</u>		
<b><u>Total général</u></b>			<b><u>5 797 778</u></b>		

## NOTE 8 : Valeurs immobilisées

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	69 694	3 230	-	-	72 924	51 973	12 509	-	-	64 482	-	8 442
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>69 694</b>	<b>3 230</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>72 924</b>	<b>51 973</b>	<b>12 509</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>64 482</b>	<b>-</b>	<b>8 442</b>
Immeubles	5,0%	7 485 399	1 209	-	-	7 486 608	1 650 882	261 083	-	-	1 911 965	1 050 000	4 524 643
Matériel de transport	20,0%	820 809	114 234	94 241	-	840 802	349 645	164 717	68 603	-	445 759	-	395 043
Equipements de bureau	10,0%	257 157	40 305	-	1 135	296 327	172 321	21 649	-	1 094	192 876	-	103 451
Matériel informatique	33,3%	218 296	54 196	-	11 741	260 751	177 380	36 089	-	11 466	202 003	-	58 748
Installations générales	10,0%	221 449	73 286	-	1 800	292 935	121 488	25 488	-	1 755	145 221	-	147 714
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>9 003 110</b>	<b>283 230</b>	<b>94 241</b>	<b>14 676</b>	<b>9 177 423</b>	<b>2 471 716</b>	<b>509 026</b>	<b>68 603</b>	<b>14 315</b>	<b>2 897 824</b>	<b>1 050 000</b>	<b>5 229 599</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>9 072 804</b>	<b>286 460</b>	<b>94 241</b>	<b>14 676</b>	<b>9 250 347</b>	<b>2 523 689</b>	<b>521 535</b>	<b>68 603</b>	<b>14 315</b>	<b>2 962 306</b>	<b>1 050 000</b>	<b>5 238 041</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

**NOTE 9 : Autres actifs**

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Prêts au personnel	944 420	790 086
- Créances sur cessions d'immobilisations	649 158	573 821
- Avances aux fournisseurs	91 150	0
- Etat, crédit de TVA	631 540	92 922
- Produits à recevoir des tiers	252 759	95 630
- Compte d'attente/ avance de TVA	179 114	-
- Compte d'attente	6 253	11 382
- Charges constatées d'avance	24 645	29 681
- Créances sur cession titre immobilisés	17	-
- Autres comptes débiteurs	237 195	209 860
- Charges à répartir	15 001	19 668
- Frais d'émission des obligations	642 421	433 857
<b>Total brut</b>	<b>3 673 673</b>	<b>2 256 907</b>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions	(532 185)	(207 089)
<b>Montant net</b>	<b>3 141 488</b>	<b>2 049 818</b>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS  
AU 31 DECEMBRE 2009**  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	594 209		594 209	574 541	4 667	579 208	15 001
Frais d'émission des obligations	(a)	2 249 339	403 282	2 652 621	1 815 482	194 718	2 010 200	642 421
<b>TOTAUX</b>		<b>2 843 547</b>	<b>403 282</b>	<b>3 246 830</b>	<b>2 390 023</b>	<b>199 385</b>	<b>2 589 408</b>	<b>657 422</b>

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D: 194.718 figure parmi les charges financières.

**NOTE 10 : Dettes envers la clientèle**

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	2 367 022	2 801 258
- Avances et acomptes reçus des clients	2 583 326	2 544 601
- Autres dépôts et cautionnements reçus	8 225	8 225
<u>Total</u>	<u>4 958 573</u>	<u>5 354 084</u>

**NOTE 11 : Emprunts et dettes rattachées**

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Banques locales	66 721 792	50 411 641
- Banques étrangères	11 088 239	15 339 756
- Emprunts obligataires	133 066 150	98 990 584
- Billets de trésorerie	7 989 078	16 341 761
- Certificats de leasing	12 193 074	12 309 713
<u>Total</u>	<u>231 058 333</u>	<u>193 393 455</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Variation des comptes rattachés	Fin de période		
							Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<b>CREDITS BANCAIRES</b>									
<b>BANQUES LOCALES</b>									
AMEN BANK (10/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 800 000	-	600 000		1 200 000	600 000	600 000
B.I.A.T (09/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 800 000	-	600 000		1 200 000	600 000	600 000
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	1 000 000		3 000 000	2 000 000	1 000 000
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	1 000 000		3 000 000	2 000 000	1 000 000
A.B.C (2007)	3 000 000	Semestriellement (2007-2009)	750 000	-	750 000		-	-	-
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 400 000	-	600 000		1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 600 000	-	400 000		1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 400 000	-	600 000		1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 600 000	-	400 000		1 200 000	800 000	400 000
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	200 000		600 000	400 000	200 000
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 200 000	-	800 000		2 400 000	1 600 000	800 000
ATTIJARI BANK	5 000 000	Semestriellement (2008-2010)	3 333 334	-	1 666 667		1 666 667	-	1 666 667
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	1 000 000		4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	1 000 000		4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	7 000 000	-	1 400 000		5 600 000	4 200 000	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	1 000 000		4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-		5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-		5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-		5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-		5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-		5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	-	4 500 000	-		4 500 000	3 600 000	900 000
Ligne d'avance			-	2 000 000	2 000 000		-	-	-
<u>Dettes rattachées</u>			798 533	-	-	(170 162)	628 371	-	628 371
<u>Charges constatées d'avance</u>			(70 226)	-	-	(3 020)	(73 246)	-	(73 246)
<b>Sous-total</b>			<b>50 411 641</b>	<b>31 500 000</b>	<b>15 016 667</b>	<b>(173 182)</b>	<b>66 721 792</b>	<b>48 000 000</b>	<b>18 721 792</b>
<b>BANQUES ETRANGERES</b>									
JEXIMBANK YJ	800 000 000	Semestriellement (1999-2011) (a)	1 719 947	-	687 978		1 031 969	343 991	687 978
B.E.I EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (b)	13 460 676	-	3 513 502		9 947 174	6 303 163	3 644 011
<u>Dettes rattachées</u>			159 133	-	-	(50 037)	109 096	-	109 096
<b>Sous-total</b>			<b>15 339 756</b>	<b>-</b>	<b>4 201 480</b>	<b>(50 037)</b>	<b>11 088 239</b>	<b>6 647 154</b>	<b>4 441 085</b>
<b>Total des crédits bancaires</b>			<b>65 751 397</b>	<b>31 500 000</b>	<b>19 218 147</b>	<b>(223 219)</b>	<b>77 810 031</b>	<b>54 647 154</b>	<b>23 162 877</b>

(a) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J.EXIM BANK du 27 Mai 1997 .

Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 800.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 point sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt .

(b) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II .

Le financement a été consenti en dinar tunisien, débloqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5.000.000 , 4.000.000 , 2.000.000 et 2.095.600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.

<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
CIL 2002/2	15 000 000	Annuellement (2005-2009)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-	
CIL 2002/3	12 000 000	Annuellement (2006-2010)	4 800 000	-	2 400 000	2 400 000	-	2 400 000	
CIL 2003/1	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	
CIL 2004/1	15 000 000	Annuellement (2007-2011)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	
CIL 2004/2	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000	
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000	
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000	
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000	
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-	
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000	
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000	
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-	
<u>Dettes rattachées</u>			3 190 584			475 566	3 666 150	3 666 150	
<b>Total des emprunts obligataires</b>			<b>98 990 584</b>	<b>60 000 000</b>	<b>26 400 000</b>	<b>475 566</b>	<b>133 066 150</b>	<b>98 000 000</b>	<b>35 066 150</b>
<u>BILLETS DE TRESORERIE &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>									
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>									
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 04/06/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 11/06/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	
AXIS	1 200 000	En bloc le 29/06/2009	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-	
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 000 000	En bloc le 16/03/2011	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	
Billets de trésorerie à court terme			13 200 000		6 200 000	7 000 000	-	7 000 000	
<u>Dettes rattachées</u>			108 045			(64 142)	43 903	43 903	
<u>Charges constatées d'avance</u>			(166 284)			111 459	(54 825)	(54 825)	
<u>Sous-total</u>			<b>16 341 761</b>	<b>1 000 000</b>	<b>9 400 000</b>	<b>47 317</b>	<b>7 989 078</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 989 078</b>
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>									
Certificat N°1 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 24/05/2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
Certificat N°2 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/05/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	
Certificat N°3 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 21/09/2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
Certificat N°4 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 22/05/2010	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000	
Certificat N°5 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/07/2010	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
Certificat N°6 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 03/09/2010	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
Certificat N°7 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 01/12/2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
Certificat N°8 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 17/02/2010	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000	
Certificat N°9 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 26/02/2010	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	
Certificat N°10 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 27/02/2010	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	
<u>Dettes rattachées</u>			309 713			(116 639)	193 074	193 074	
<u>Sous-total</u>			<b>12 309 713</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>(116 639)</b>	<b>12 193 074</b>	<b>0</b>	<b>12 193 074</b>
<b>Total des BILLETS DE TRESORERIE &amp; CERTIFICATS DE LEASING</b>			<b>28 651 474</b>	<b>8 000 000</b>	<b>16 400 000</b>	<b>(69 322)</b>	<b>20 182 152</b>	<b>1 000 000</b>	<b>19 182 152</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>193 393 455</b>	<b>99 500 000</b>	<b>62 018 147</b>	<b>183 025</b>	<b>231 058 333</b>	<b>153 647 154</b>	<b>77 411 179</b>

**NOTE 12 : Fournisseurs et comptes rattachés**

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	249 540	166 501
- Effets à payer	47 005	7 492
- Factures non parvenues	10 410	8 507
<u>Sous total</u>	<u>306 955</u>	<u>182 500</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	3 013 242	2 888 745
- Effets à payer	7 490 589	7 763 374
- Retenue de garantie	142 717	99 999
- Factures non parvenues	96 720	26 261
<u>Sous total</u>	<u>10 743 268</u>	<u>10 778 379</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>11 050 223</u>	<u>10 960 879</u>

**NOTE 13 : Autres passifs**

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	219 760	195 611
- Personnel, rémunérations dues	9 539	-
- Personnel, autres charges à payer	346 525	186 679
- Etat, retenues sur salaires	22 554	19 433
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	256 005	176 461
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	226	996
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	8 375	1 375
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	755 344	449 173
- Etat, autres impôts et taxes à payer	10 401	8 199
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	6 593	5 868
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	2 476	2 449
- CNSS	98 300	76 880
- CAVIS	11 252	5 953
- CNAM	8 076	4 026
- Assurance Groupe	14 406	12 709
- Autres comptes créditeurs	1 485 381	210 123
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	39 229	33 449
- Prestataires Recouvrement	124 236	106 652
- Prestataires Assurances	1 377 388	329 100
- Diverses Charges à payer	185 172	124 842
- Autres produits constatés d'avance	17 506	6 330
- Provisions pour risques et charges	-	1 780 000
- Provisions pour départ à la retraite	40 000	-
- Provisions pour divers risques	480 000	200 000
<u>Total</u>	<u>5 518 744</u>	<u>3 936 308</u>

(Voir note 25)

**NOTE 14 : Capitaux propres**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Capital social	(A)	15 000 000	15 000 000
- Réserve légale	(B)	1 421 765	1 195 150
- Réserve extraordinaire		4 700 000	3 200 000
- Réserves pour réinvestissements		300 000	300 000
- Fonds pour risques généraux		500 000	500 000
- Primes d'émission		2 250 000	2 250 000
- Réserves pour fonds social	(C)	921 649	832 102
- Résultats reportés		893 181	257 864
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>		<b>25 986 595</b>	<b>23 535 116</b>
Résultat de l'exercice		7 338 957	4 274 432
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(D)	<b>33 325 552</b>	<b>27 809 548</b>
Nombre d'actions (2)		3 000 000	3 000 000
Résultat par action (1) / (2)		2,446	1,425

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2009 à D : 15.000.000 composé de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 chacune, libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
AU 31 DECEMBRE 2009  
(exprimé en dinars)

**NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)**

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2007	12 500 000	1 000 000	4 200 000	300 000	2 250 000	756 649	500 000	432 926	3 470 088	25 409 663
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 avril 2008		195 150	1 500 000			75 000		1 699 938	(3 470 088)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007								(1 875 000)		(1 875 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 26 avril 2007	2 500 000		(2 500 000)							-
Divers						453				453
Résultat net de l'exercice 2008									4 274 432	4 274 432
Solde au 31 décembre 2008	15 000 000	1 195 150	3 200 000	300 000	2 250 000	832 102	500 000	257 864	4 274 432	27 809 548
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 avril 2009		226 615	1 500 000			100 000		2 447 817	(4 274 432)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008								(1 812 500)		(1 812 500)
Divers						(10 453)				(10 453)
Résultat net de l'exercice 2009									7 338 957	7 338 957
Solde au 31 décembre 2009	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	921 649	500 000	893 181	7 338 957	33 325 552

**NOTE 15 : Intérêts et produits assimilés de leasing**

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Intérêts de leasing	25 268 674	22 857 704
- Intérêts de retard	997 463	838 096
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	261 921	255 181
- Autres	293 398	255 525
<b>Total</b>	<b>26 821 456</b>	<b>24 206 506</b>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	260 589	211 933
Intérêts de retard antérieurs	91 912	117 680
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(240 962)	(229 481)
Intérêts de retard	(75 058)	(80 232)
<b>Variation des produits réservés</b>	<b>36 481</b>	<b>19 901</b>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b>26 857 937</b>	<b>24 226 407</b>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	221 962 772	192 651 992
. A la fin de la période	249 693 739	221 962 772
. Moyenne	235 828 256	207 307 382
	(D)	
- Intérêts de la période	25 268 674	22 857 704
	(C)	
- Taux moyen	10,71%	11,03%
	(C) / (D)	

**NOTE 16 : Intérêts et charges assimilées**

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Intérêts des emprunts obligataires	6 436 380	5 911 610
- Intérêts des crédits des banques locales	3 123 691	2 653 391
- Intérêts des crédits des banques étrangères	635 941	786 903
- Intérêts des autres opérations de financement	2 038 709	2 587 761
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	194 718	161 925
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>12 429 439</b>	<b>12 101 590</b>
	(A)	
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(50 623)	(52 024)
- Autres charges financières	21 194	16 044
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>(29 429)</b>	<b>(35 980)</b>
<b>Total général</b>	<b>12 400 010</b>	<b>12 065 610</b>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	189 063 957	162 470 589
. A la fin de l'exercice	226 545 810	189 063 957
. Moyenne	207 804 884	175 767 273
	(B)	
- Taux moyen (A) / (B)	5,98%	6,89%

**NOTE 17 : Produits des placements**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Intérêts des comptes courants	13 343	13 343
- Plus values sur cession des titres immobilisés	56 958	107 925
- Dividendes	3 087	4 800
- Revenus des titres SICAV	31 968	46 239
- Autres produits financiers	56 703	134 409
<b>Total</b>	<b>162 059</b>	<b>306 716</b>

**NOTE 18 : Charges de personnel**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Salaires et complément de salaires	2 174 257	1 707 163
- Charges connexes aux salaires	102 787	85 955
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	379 131	300 206
- Autres charges sociales	76 410	69 938
<u>Total</u>	<u>2 732 585</u>	<u>2 163 262</u>

**NOTE 19 : Dotations aux amortissements**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	12 509	11 782
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	509 026	471 246
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	4 667	4 667
<u>Total</u>	<u>526 202</u>	<u>487 695</u>

**NOTE 20 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Achat de matières et fournitures	174 603	141 971
<u>Total des achats</u>	<u>174 603</u>	<u>141 971</u>
- Sous-traitance générale	17 502	11 225
- Locations	57 866	42 021
- Entretien et réparations	116 813	125 269
- Primes d'assurances	45 144	37 933
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>237 325</u>	<u>216 448</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	116 201	112 692
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	126 281	136 276
- Publicités, publications, relations publiques	251 120	128 844
- Déplacements, missions et réceptions	53 119	41 627
- Frais postaux et de télécommunications	162 104	122 164
- Services bancaires et assimilés	174 452	156 379
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>883 277</u>	<u>697 982</u>
- Jetons de présence	49 000	30 000
- Rémunération comité d'audit	30 000	-
<u>Total des charges diverses</u>	<u>79 000</u>	<u>30 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	63 010	52 509
- T.C.L	100 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	2 888	29 777
- Autres impôts et taxes	50 237	32 953
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>216 135</u>	<u>215 239</u>
<u>Total général</u>	<u>1 590 340</u>	<u>1 301 640</u>

**NOTE 21 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 919 303	4 594 077
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 879 318)	(1 818 920)
- Créances radiées	2 051 922	2 948 127
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 733 061)	(2 549 420)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	(282 820)	(265 426)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	(30 719)	(25 994)
- Encaissement sur créances radiées	(8 200)	-
<u>Total</u>	<u>1 037 107</u>	<u>2 882 444</u>

**NOTE 22 : Dotations nettes aux autres provisions**

- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations propres	1 050 000	-
- Dotations aux provisions pour divers risques	280 000	200 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	325 096	83 000
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite	40 000	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotées	4 465	39 123
- Reprise sur provisions pour dépréciation des actions cotées	(39 123)	-
- Reprise sur provisions pour risques et charges	(1 780 000)	-
	<u>(119 562)</u>	<u>322 123</u>

**NOTE 23 : Autres gains ordinaires**

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	15 495	70 030
- Apurement de comptes	83 726	18 119
- Autres gains sur éléments exceptionnels	31 972	54 397
<u>Total</u>	<u>131 193</u>	<u>142 546</u>

**NOTE 24 : Autres pertes ordinaires**

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	321	1
- Charges nettes sur cessions des valeurs mobilières	-	4 753
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	45 514	255
- Moins value sur cessions titres	19 350	2 503
- Pénalités de retard	6 263	-
- Pertes sur affaire en contentieux	-	109 692
<u>Total</u>	<u>71 448</u>	<u>117 204</u>

(A) Il s'agit, principalement, de la perte enregistrée pour un montant de D: 45.000, suite à la réduction du capital de la société COS TUNISIE pour éponger ses pertes.

**NOTE 25 : Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
<b>Bénéfice comptable</b>	9 174 407	5 468 177
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 919 303	4 594 077
- Dotations aux provisions des autres actifs	365 096	83 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	1 050 000	-
- Dotations aux provisions pour risque divers	280 000	200 000
- Reprises sur provisions fiscales 2005	-	4 310 839
- Reprises sur provisions fiscales 2006	6 930 465	622 340
- Reprises sur provisions fiscales 2007	1 129 550	2 622 078
- Reprises sur provisions fiscales 2008	2 427 450	-
- Provisions pour congés payés 2009/2008	219 760	195 611
- Moins value sur cession d'actions cotées	-	-
- Moins value sur cession des actions SICAV	-	4 753
- Jetons de présence excédentaires	25 000	-
- Diverses charges non déductibles	90 546	207 647
<b>A déduire</b>		
- Provisions fiscales 2006/2005 pour affaires en cours	4 875 086	3 186 917
- Reprises sur provisions comptables	5 612 379	4 368 340
- Provisions pour congés payés 2008/2009	195 611	182 148
- Reprises sur provisions pour risques et charges	1 780 000	-
- Dividendes	3 087	4 800
- Plus value sur titres	48 859	6 541
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b><u>14 096 555</u></b>	<b><u>10 559 776</u></b>
Provisions pour créances douteuses 100%	4 919 303	4 594 077
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b><u>9 177 252</u></b>	<b><u>5 965 699</u></b>
<b>Réinvestissements exonérés</b>		
* Société de Promotion Immobilière SIDI AMEUR	-	150 000
* Société TECHNOCASA CONSULTING	24 000	30 000
* Société touristique OCEANA	550 000	-
* Société STAUR	300 000	-
* BOMAR	300 000	750 000
* Société SODAS	120 000	-
* Société PIERRE ET TERRE	50 000	-
* GII	-	125 000
* Société de Promotion Immobilière BEL AIR	-	600 000
* Société de Promotion Immobilière de Carthage	-	600 000
* Société Intermétal SA	-	300 000
* Société Cimenterie de bizerte	4 920	-
* Société Nouvelles des Accumulateurs NOUR	500 000	-
* FCPR Valeurs Développements	100 000	-
* CIL SICAR	1 999 400	-
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b><u>5 228 932</u></b>	<b><u>3 410 699</u></b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)</b>	<b><u>1 835 450</u></b>	<b><u>1 193 745</u></b>
<b>A imputer</b>		
- Acomptes provisionnels payés	1 074 370	743 640
- Retenues sur placements	5 736	931
<b>Impôt à payer (Report d'impôt)</b>	<b><u>755 344</u></b>	<b><u>449 174</u></b>

**NOTE 26 : Encaissements reçus des clients**

			31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	15 474 283	16 550 942
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(14 868 645)	(15 474 283)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 544 601)	(2 217 385)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	2 583 326	2 544 601
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(2 809 483)	(5 215 283)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	2 375 247	2 809 483
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 052 907)	(892 854)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 178 890	1 052 907
- TVA collectée	+		22 781 129	18 636 517
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(1 658 093)	-
- Remboursement principal	+	Note 5	113 293 466	97 743 624
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	26 821 456	24 206 506
- Autres produits d'exploitation	+		261 348	132 486
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(2 051 922)	(2 948 127)
- Encaissement sur créances radiées	+	Note 21	8 200	-
- Encours financiers virées en pertes	-	Note 5	824 266	1 213 932
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(78 447)	(31 661)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(137 799)	(107 067)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	573 821	603 734
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(649 158)	(573 821)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	403 481	2 063 062
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	8 746 350	7 247 478
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>169 474 208</u>	<u>147 344 792</u>

**NOTE 27 : Investissements dans les contrats de Leasing**

			31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	10 778 379	9 294 935
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(10 743 268)	(10 778 379)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	-	-
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 12	91 150	-
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	150 191 177	136 007 593
- TVA sur Investissements	+		19 782 156	16 793 250
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	1 375	33 875
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(8 375)	(1 375)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>170 092 594</u>	<u>151 349 899</u>

**NOTE 28 : Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels**

			31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	(9 539)	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	-	(1 600)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	-	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	182 500	170 319
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(306 955)	(182 500)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	195 611	182 148
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(219 760)	(195 611)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	186 679	165 038
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(346 525)	(186 679)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	19 433	20 791
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(22 554)	(19 433)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	176 461	182 002
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(256 005)	(176 461)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	76 880	68 707
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(98 300)	(76 880)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	5 953	6 749
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(11 252)	(5 953)
- CNAM en début de période	+	Note 13	4 026	1 579
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(8 076)	(4 026)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 13	12 709	12 319
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 13	(14 406)	(12 709)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	33 449	31 833
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(39 229)	(33 449)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	124 842	115 862
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(185 172)	(124 842)
- TVA, payée sur biens et services	+		236 670	194 897
- Charges de personnel	+	Note 18	2 732 585	2 163 262
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	1 590 340	1 301 640
- Impôts et taxes	-	Note 20	(216 135)	(215 239)
- Charges à répartir	+	Note 9	-	10 001
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>3 844 230</u>	<u>3 391 765</u>

**NOTE 29 : Intérêts payés**

			31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	403 282	281 792
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(236 511)	(324 529)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	128 071	236 511
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	996	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(226)	(996)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	3 190 584	1 618 797
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(3 666 150)	(3 190 584)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	798 533	657 472
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(628 371)	(798 533)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	159 133	204 050
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(109 096)	(159 133)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	Note 11	108 046	178 325
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	Note 11	(43 903)	(108 046)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	309 712	298 225
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(193 074)	(309 712)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	12 400 010	12 065 610
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(194 718)	(161 925)
			<u>12 426 318</u>	<u>10 487 324</u>

Intérêts payés

**NOTE 30 : Impôts payés**

			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	449 173	153 279
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(755 344)	(449 173)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	8 199	7 014
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(10 401)	(8 199)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	5 868	5 464
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(6 593)	(5 868)
- TVA payée	+		1 821 941	1 321 969
- Impôts et taxes	+	Note 20	216 135	215 239
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	1 835 450	1 193 745
<u>Impôts payés</u>			<u>3 564 428</u>	<u>2 433 470</u>

**NOTE 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	Note 8	3 230	18 866
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	283 230	355 396
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>286 460</u>	<u>374 262</u>

**NOTE 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles**

			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Moins-values sur Cessions d'immobilisations	-		(321)	(1)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	25 638	2 401
- Immobilisations mises en rebut			361	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	15 495	70 030
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>41 173</u>	<u>72 430</u>

**NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières**

			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	3 054 000	2 789 200
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>3 054 000</u>	<u>2 789 200</u>

**NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières**

			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 150 600	1 046 300
- Produits nets sur cessions de titres immobilisées	+	Note 18	56 958	107 925
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 9	-	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 9	(17)	-
- Pertes sur titres de participations et titres immobilisées			(45 100)	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 162 441</u>	<u>1 154 225</u>

**NOTE 35 : Dividendes et autres distributions**

			<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Dividendes	+	Note 14	1 812 500	1 875 000
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	2 449	2 414
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(2 476)	(2 449)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	10 453	(453)
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>1 822 926</u>	<u>1 874 512</u>

**NOTE 36 : Autres flux de trésorerie**

			31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(341 093)	(320 435)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	186 759	146 815
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	95 630	34 171
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(252 759)	(95 630)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	29 681	31 046
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(24 645)	(29 681)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	209 860	198 770
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(237 195)	(209 860)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	11 382	523
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(6 253)	(11 382)
- Placements en titres en début de période	+	Note 6	624 045	-
- Placements en titres en fin de période	-	Note 6	(212 707)	(624 045)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(316 775)	(232 824)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	1 609 617	316 775
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(329 100)	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	1 377 388	329 100
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(6 330)	(6 515)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	17 506	6 330
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	105 101	198 791
- Charges nettes sur cessions de titres de placement	-		-	(4 753)
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	115 698	72 516
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(26 027)	(112 450)
<u>Autres flux de trésorerie</u>			<u>2 629 781</u>	<u>(312 738)</u>

**Informations supplémentaires aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009****Note 37 : Ratio de solvabilité :**

Les fonds propres nets de la Compagnie Internationale de Leasing dépassent 8% de son actif pondéré par les quotités de risque prévues par la Banque Centrale.

En effet, le ratio de couverture des risques se présente ainsi :

***Les fonds propres nets de base***

Capital social	15 000 000
Réserves	6 921 765
Prime d'émission	2 250 000
Fonds social	921 649
Résultats reportés	893 181
Résultat 2009	7 338 957

<b>Sous-total</b>	33 325 552
<b>Diminués des :</b>	
Non-valeurs nettes des amortissements	657 422
Dividendes à distribuer en 2010	2 160 000
<b>FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b><u>30 508 130</u></b>
<b>Les fonds propres complémentaires</b>	
Emprunt subordonné (CIL 2008)	10 000 000
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b><u>10 000 000</u></b>
<b><u>FONDS PROPRES NETS</u></b>	<b><u>40 508 130</u></b>

Catégorie de l'engagement	Engagement brut	Dépôts affectés	AR	Provisions	Engagement net	Quotité	Risque
<b>Engagement du bilan</b>							
<i>Crédits à la clientèle</i>							
Opérations de leasing mobilier	223 015 473	233 296	1 130 581	12 970 984	208 680 612	100%	208 680 612
Opération de leasing immobilier	43 563 670	2 133 726	282 023	2 411 580	38 736 341	50%	19 368 171
Ajustement risques encourus							328 709
<i>Crédits accordés au personnel</i>							
Crédits au personnel destinés à l'habitat	638 412				638 412	50%	319 206
Crédits au personnel hors l'habitat	306 008				306 008	100%	306 008
Cautionnements versés	3 192				3 192	100%	3 192
Prote-feuille titres	5 797 778			353 000	5 444 778	100%	5 444 778
Titres de transactions et de placement	212 708			4 465	208 243	100%	208 243
Placements auprès des banques	15 000 000				15 000 000	20%	3 000 000
Immobilisations nettes des amortissements	6 288 041			1 050 000	5 238 041	100%	5 238 041
Autres actifs	1 261 177			532 185	728 992	100%	728 992
Liquidités	5 687 273				5 687 273	20%	1 137 455
<b>Engagement hors bilan</b>							
Opérations de leasing mobilier	8 995 394				8 995 394	100%	8 995 394
Opérations de leasing immobilier	1 848 871				1 848 871	50%	924 436
<b>Risque encouru</b>							<b>254 683 236</b>
<b>Ratio de solvabilité</b>							<b>15,91%</b>
<b>Ratio de solvabilité de 2008</b>							<b>16,36%</b>

**Conclusion** : Article 4 respecté.

**Note 38 : Engagements hors bilan :****I- Engagements donnés**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit :

Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	34.032.651 DT
Engagements sur opérations de leasing	10.844.265 DT
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>44 876 916 DT</b>

**II- Engagements reçus**

Les principaux engagements reçus concernent :

- Les hypothèques	1.848.586 DT
- Les cautions reçues	114.415.667 DT
- Les intérêts à échoir sur crédits de leasing	40.703.431 DT
- Valeurs des biens, objet de leasing	221.056.049 DT
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>378 023 733 DT</b>

Les engagements reçus des banques non résidentes installées à l'étranger s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 4.182.500 €.

**Note 39 : Informations sur les parties liées :****• COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 80,1%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la CIL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

La CIL dispose d'un compte géré auprès de la CGI, valorisé à 214 418 DT au 31 décembre 2009 (dont 60 DT en trésorerie disponible).

Les honoraires facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2009 s'élèvent à 245 552 DT en HT.

**Contrat de location :**

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer en 2009 est de 34 625 DT HT.

**• SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :****Engagement Leasing :**

Au cours de l'exercice 2009, la CIL a mis en force 5 contrats de leasing au profit la société touristique OCEANA, dans laquelle elle détient 9,82% du capital, pour une valeur total de 1 208 209 DT. Ces contrats de leasing s'étalent sur une période variant de 3 à 5 ans avec un taux d'intérêt de 9% à 10%.

Au 31/12/2009, l'encours global des crédits de la société OCEANA est de 1 377 401 DT.

Au cours de l'année 2009, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 31 390 DT HT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

**• SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêts seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Il est à noter que le terrain en question a fait l'objet d'une promesse de vente pour 140 000 DT avec encaissement d'une avance de 30 000 DT portée au crédit du compte courant de la société AGRO-

SERVICES. Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2009 à 228 220 DT et a été provisionné à concurrence de 118 220 DT.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2009, des intérêts pour un montant de D : 13 343.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2009 de :

- ✓ Une rémunération brute de D : 208 930 ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

Par ailleurs le conseil d'Administration du 30 Mars 2010 a pris acte de la charge constatée en 2009 de 133.000 DT relative à l'avantage d'un contrat d'assurance au profit du Président Directeur Général à servir à l'âge de 60 ans, en application de la décision du Conseil d'Administration du 30 décembre 1996. Ce contrat d'assurance n'ayant pas été souscrit depuis, le conseil a décidé qu'elle soit servie directement à l'intéressé.

- Le Directeur Général Adjoint a bénéficié au titre de l'année 2009 de :

- ✓ Une rémunération brute de D : 151 287 ;
- ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

## ***RAPPORT GENERAL***

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 285.911.425 et un bénéfice net de D : 7.338.957, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **2- Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des

procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3- Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **4- Vérifications et informations spécifiques**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des

informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**Tunis, le 15 Avril 2010**

**Les Commissaires aux Comptes**

**BDO AFRIC AUDIT**

**FINOR**

**Adnène ZGHIDI**

**Mustapha MEDHIOUB**

## **RAPPORT SPECIAL**

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2009.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration ne nous donné avis d'aucune nouvelle convention lors de la réalisation de notre audit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

### **B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution de la convention suivante, antérieurement autorisée et approuvée, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

#### **Crédit à la société AGRO-SERVICES**

Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Il est à noter que le terrain en question a fait l'objet d'une promesse de vente pour 140.000 DT avec encaissement d'une avance de 30.000 DT portée au crédit du compte courant de la société AGRO-SERVICES. Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2009 à 228.220 DT et a été provisionné à concurrence de 118.220 DT.

Par ailleurs, la CIL a constaté, parmi ses produits de 2009, des intérêts pour un montant de 13.343 DT.

### **C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 17 Avril 2008, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général. Le montant de cette rémunération est de 208.930 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

Par ailleurs, le conseil d'Administration du 30 Mars 2010 a pris acte de la charge constatée en 2009 de 133.000 DT relative à l'avantage d'un contrat d'assurance au profit du Président Directeur Général à servir à l'âge de 60 ans, en application de la décision du Conseil d'Administration du 30 décembre 1996. Ce contrat d'assurance n'ayant pas été souscrit depuis, le conseil a décidé qu'elle soit servie directement à l'intéressé.

Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 17 Avril 2008, la rémunération annuelle brute du Directeur Général Adjoint. Le montant de cette rémunération est de 151.287 DT.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 15 Avril 2010**

**Les Commissaires aux Comptes**

**BDO TUNISIE**

**FINOR**

**Adnène ZGHIDI**

**Mustapha MEDHIOUB**